

Annexe no 6b : Règlement concernant l'échelle de traitements - Classification selon fonctions et diplômes

	Educateur social	Educateur-enseignant	Maître socio-professionnel	Animateur socio-culturel	Assistant social	Educateur	Maître socio-professionnel	ASE / Hébergement	ASE / Ateliers
Formation requise	Bachelor HES / ESTS					ES		CFC	
Classe	8					7		6	
Echelon 0	Diplôme Educateur social HES ou ancien ESTS	Diplôme Educateur social HES + FCES ou enseignant HEP	Diplôme Educateur social HES ou ancien MSP ESTS, précédé d'une formation professionnelle	Diplôme Animateur socio-culturel HES	Diplôme Educateur social HES ou Assistant social	Diplôme Educateur ES	Diplôme MSP ES, précédé d'une formation prof.	CFC-ASE	CFC-ASE ou ARPIH non ES, précédée d'une formation prof., si nécessaire #
Echelon 0 diminué de 7.5%	*Diplôme Educateur ES	*Diplôme Educateur social HES	*Diplôme MSP ES, précédé d'une formation prof.	Autre formation sociale niveau ES	Autre formation sociale niveau ES	*CFC-ASE ou ARPIH non-ES	CFC-ASE ou ARPIH non ES, précédée d'une formation prof.	*Formation prof. non sociale ou bac	*Formation prof. ou bac en rapport avec la fonction
Echelon 0 diminué de 15%	*Non-formé ou form. sans lien avec la fonction		*Formation prof.	*Non-formé ou form. sans lien avec la fonction	*Non-formé ou form. sans lien avec la fonction	*Non-formé ou form. sans lien avec la fonction	*Formation prof.	*Non-formé ou form. sans lien avec la fonction	*Non-formé ou form. sans lien avec la fonction

*Situation en principe temporaire avec plan de formation contractuel à l'engagement pour atteindre le niveau requis par la fonction

Un atelier "occupationnel" ne nécessitant pas la maîtrise d'outils professionnels de nature technique peut valoriser à l'échelon 0 le porteur d'un CFC d'ASE, sans autre formation professionnelle préalable

Attention : Seule la description de la fonction définit la classe de traitement ; le tableau ci-dessus définit les règles de diminution salariale

